

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2019**

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 4 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

présents : 13

représenté : 1

votants : 12

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 26 février 2019

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Jean-Paul ROSAND, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA, Messieurs Damien BONNETON (arrivée à 19h40), Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Monsieur Lionel DUJOL a donné pouvoir à Tony VITALDURAND.

ORDRE DU JOUR :

- Demande d'aide financière auprès du SDED pour le changement des menuiseries de la salle des Fêtes
- Signature convention mercredis loisirs Familles Rurales
- Demande de fonds de concours pour Agrandissement du terrain d'honneur
- Demande de fonds de concours pour le changement des menuiseries de la salle des Fêtes
- Demande de subvention à la Région Contrat ruralité pour le Chemin piétons
- Informations et Questions diverses
 - Convention antenne Relais Orange

Madame Monique DA COSTA a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 JANVIER 2019 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le Maire laisse la parole au public, il est demandé à quelle heure doit se terminer la soirée de la St Patrick, organisée par l'Espérance Hostunoise ? Il est stipulé deux heures du matin. Une autre question concerne une demande de renseignement sur le projet d'installation d'une antenne orange sur la commune d'Hostun. Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations (Demande de subvention – Extension columbarium existant et Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour l'agrandissement du terrain d'honneur).

Demande d'aide financière auprès du SDED pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes

Bruno VITTE indique que le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20% supplémentaire jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED. Cette adhésion fait l'objet de la délibération du Conseil municipal du 19 février 2018.

L'assemblée décide de solliciter auprès du SDED une aide financière au titre du changement de menuiseries à la Salle des Fêtes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération :		38 090 € HT
Autofinancement :	24 % soit	9 163 €
Département :	30 % soit	11 427 €
Fonds concours Agglo :	19,7 % soit	7 500 €
SDED :	26,3 % soit	10 000 €

Il sera céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Signature convention mercredis loisirs Familles Rurales

Bruno vitte expose au conseil municipal que suite à la nouvelle organisation scolaire depuis la rentrée 2018 avec le retour à la semaine de 4 jours, le jour du mercredi devient un temps périscolaire.

Suite à cette nouvelle organisation et par rapport aux attentes des familles du territoire des 5 communes (Beauregard-Baret, Eymeux, Hostun, Jaillans et La Baume d'Hostun), l'association Familles Rurales a décidé d'ouvrir son centre Kid'O'Mino les mercredis et cela avec le soutien des 5 communes qui s'engagent à participer en fonctions du nombre d'enfants et d'heures de présence. Ce dispositif s'appelle « Mercredis Loisirs ».

Une nouvelle convention « Mercredis Loisirs » entre les cinq communes fixant l'organisation et les modalités financières va être rédigée pour la période 2018-2022, ainsi qu'une convention de partenariat entre l'Association « Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes » et la CAF. Cette dernière permettrait d'obtenir une prestation de service d'environ 45% sur cette nouvelle action.

Aussi, la commune contribue au financement des « Mercredis Loisirs » par la rédaction d'une convention qui précise les clés de répartition comme décidé entre les 5 communes en tenant compte de la participation de la CAF.

Demande de fonds de concours pour agrandissement du terrain d'honneur

La communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a approuvé le 7 avril dernier le règlement relatif aux fonds de concours.

A ce titre, il est alloué, une enveloppe supplémentaire de 15 000 € pour notre commune.

Afin de financer une partie du projet d'agrandissement du terrain d'honneur, avec une abstention et 11 voix Pour, nous sollicitons un fonds de concours pour un montant de 7 500 € auprès de la communauté d'agglomération.

Demande de fonds de concours pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes

La communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a approuvé le 7 avril dernier le règlement relatif aux fonds de concours.

A ce titre, il est alloué, une enveloppe supplémentaire de 15 000 € pour notre commune.

Afin de financer une partie du projet pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes, nous sollicitons un fonds de concours pour un montant de 7 500 € auprès de la communauté d'agglomération.

Demande de subvention à la région Contrat ruralité pour le chemin piétons

Vu l'instauration par la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un plan ruralité,

Considérant le projet d'aménagement d'un chemin piétons,

Considérant qu'il est financé qu'il reste à la charge de la commune 75 % du coût d'opération financé sur son budget général.

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement HT		Recettes attendues	
Travaux :	19 840 €	Région	5 000 € sollicitée
		Commune	14 840 €
Total :	19 840 €	Total :	19 840 €

A ce titre, la commune sollicite le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement d'un chemin piétons.

Un document d'arpentage va être réalisé par le cabinet BEAUR pour borner l'échange de terrain avec M. FAVOT. D'ici un mois, nous serons en mesure de signer l'acte authentique devant notaire.

Demande de subvention – Extension columbarium existant

Bruno VITTE rappelle que des travaux sont envisagés au sein du cimetière afin d'agrandir le columbarium pour un montant total HT estimé à 5 750,00 €.

La commune sollicite le soutien financier au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de solidarité territoriale 2019.

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football Agrandissement du terrain d'honneur de football

Bruno VITTE rappelle que des travaux sont envisagés au stade de foot afin d'agrandir le terrain d'honneur pour un montant total HT estimé à 37 936,00 €.

La commune, avec une abstention et 12 voix Pour, sollicite le soutien financier au meilleur taux possible auprès de la Fédération Française de Football pour la sécurisation de l'aire de jeux par l'installation de main courante ainsi que de nouveaux bancs de touche.

Informations diverses

* Convention antenne Relais Orange : Un projet d'installation d'une antenne relais Orange est prévu sur la commune. Une première déclaration préalable avait été déposée en date du 10 décembre 2018 mais l'implantation de celle-ci ne correspondait pas aux attentes de la municipalité. Nous sommes dans l'attente du retrait de cette déclaration préalable. Après discussions sur le lieu d'implantation avec les services Orange, une nouvelle déclaration doit être déposée prochainement. Ce relais permettrait de renforcer le réseau téléphonie mobile pour le moins déficient sur notre commune.

* Dotation Globale de Fonctionnement (dotation de l'état pour le fonctionnement des communes) : D'après les estimations, elle sera encore en baisse pour l'exercice 2019. Perte estimée pour notre budget : 6 434 €.

* Festival du Folklore : Le Lundi 8 juillet 2019.

* Festival des Chapelles : Le samedi 13 juillet 2019.

* Corso GRATUIT : Les 23, 24 et 25 mars 2019.

* Grand débat intercommunal : Le jeudi 7 mars 2019 à 18h30 à la salle des Fêtes d'Hostun.

* Réunion ambroisie avec les agriculteurs : Le vendredi 29 mars 2019 à 18h30 à la salle de la Fontaine.

La séance est levée à 20 heures 30.

Prochaine réunion le Lundi 15 avril 2019 à 19h00